

Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

Envoyé en préfecture le 25/06/2025

Reçu en préfecture le 25/06/2025

Publié le

ID : 063-216304519-20250602-2025_021_AR-DE



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2025_021_AR

Date de la convocation
27/05/2025

Date d'affichage

Nombres de
Conseillers:

Présents : 6
En exercice : 8
Votants : 6

A l'unanimité

Pour : 6
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 25.06.2025

Publication ou
notification le :
26.06.2025

Le Maire,
Martine BONY



L'an deux mil vingt cinq le : 2 Juin

le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de BONY Martine, Maire

Présents : Mme BONY Martine, Maire, Mmes : BEAUDONNAT Sandrine,
RANDANNE Caroline, MM : BEAUDONNAT Luc, MILLIROUX Julien,
PIQUET Loïc

Absent(s) : MM : FERRY Denis, VOUTE Benjamin

Secrétaire de la séance : M. PIQUET Loïc

Objet de la délibération :

Etude Diagnostic Assainissement : Demande de Subvention Annule et Remplace

Madame le Maire rappelle le projet engagé d'étude diagnostique des systèmes
d'assainissement collectif communaux.

Le montant de l'étude s'élève à 42 589,00 € HT, soit 51 106,80 € TTC.

Madame le Maire propose de solliciter un financement auprès de l'Agence de
l'Eau Loire Bretagne et du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme.

Le plan de financement est le suivant :

Etude : 42 589,00 € HT

Subvention attendue : 34 071,20 €

Agence de l'Eau Loire Bretagne et/ou Conseil Départemental 63

Reste à charge de la Commune : 8 517,80 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité,

- de solliciter la participation financière par le biais d'une subvention de
l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Conseil Départemental du
Puy-de-Dôme
- de donner pouvoir à Madame le Maire pour l'exécution de la présente
décision.

Suite à une erreur matérielle, cette délibération annule et remplace la
délibération n°2025_021

Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus
Pour copie conforme,

Le Maire,
Martine BONY



Le secrétaire de séance
M. PIQUET Loïc